



Ottawa, Canada K1A 0M5

MAR 28 2018

L'Honorable Kevin Sorenson, député
Président, Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

Pour faire suite à la réponse gouvernementale fournie à votre comité le 7 octobre 2016 et au rapport provisoire du 31 mars 2017, je suis heureuse de vous présenter ce dernier rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) au nom de Condition féminine Canada (CFC), du Bureau du Conseil privé (BCP) et du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada. Ce rapport fait écho aux consultations effectuées avec d'autres partenaires de la mise en œuvre de l'ACS+, y compris Finances Canada, Statistique Canada et l'École de la fonction publique du Canada. Il comprend également les résultats de l'enquête sur la mise en œuvre de l'ACS+, qui a permis d'obtenir de l'information sur l'état de l'ACS+ en 2016-2017 dans 49 ministères et organismes fédéraux.

Le rapport provisoire de mars 2017 présenté au Comité permanent des comptes publics (PACP) et au Comité permanent de la condition féminine (FEWO) présentait les progrès réalisés jusqu'alors. Depuis, nous avons continué de travailler afin que l'application systémique de l'ACS+ aux activités gouvernementales ait lieu dans les organismes centraux comme dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux. Le 27 février dernier, le gouvernement a déposé le budget de 2018, qui comprend des mesures visant à renforcer l'application de l'ACS+ au processus décisionnel.

Budgets tenant compte de l'égalité entre les sexes

Le gouvernement a pris des mesures sans précédent pour intégrer l'ACS+ dans le processus budgétaire. Dans l'Énoncé économique de l'automne 2016, le gouvernement s'est engagé à « soumettr[e] le budget de 2017, et tous les budgets subséquents, à une analyse plus rigoureuse en réalisant et en publiant une analyse comparative entre les sexes de l'incidence des mesures budgétaires ». L'énoncé du budget de 2017 relatif aux sexes constituait d'ailleurs une première pour le Canada et une étape importante dans la description, à l'intention du public, de la différence de l'effet que les nouvelles mesures du gouvernement ont sur les personnes en fonction du sexe et d'autres facteurs identitaires déterminants.

Depuis le budget de 2017, le gouvernement a déployé d'importants efforts pour améliorer la qualité et la portée de l'ACS+ dans les budgets futurs. La communication du ministre des Finances à ses collègues du Cabinet selon laquelle les propositions de financement ne seraient plus prises en considération sans une ACS+ claire et rigoureuse a clairement indiqué l'importance de l'ACS+. Parallèlement aux lettres d'appel du budget de 2018, les ministères ont été informés des principaux éléments qu'ils devaient inclure dans l'ACS+. Des améliorations significatives de la qualité et de la cohérence de l'information provenant des ministères ont déjà été notées pour le budget de 2018.

Le gouvernement a consulté les parties prenantes et les partenaires afin d'intégrer davantage l'ACS+ dans le processus budgétaire. Ainsi, Finances Canada et CFC ont organisé une réunion d'expertes et d'experts sur l'établissement de budgets favorables à l'égalité entre les sexes en juin 2017 regroupant des universitaires et des organismes de femmes pour faire le point sur le budget de 2017. En outre, c'est en juillet 2017 qu'a été lancé l'examen par l'OCDE de la gouvernance pour l'égalité des sexes au Canada, un examen sur 12 mois des processus et pratiques des différentes entités du gouvernement fédéral au regard de l'ACS+ et de la budgétisation favorable à l'égalité des sexes. Accueillant l'OCDE en octobre 2017, Finances Canada a pris contact avec des organismes centraux, certains ministères gouvernementaux, des organismes de surveillance parlementaire et des parties prenantes externes. Un rapport final de l'OCDE, qui sera publié à l'été 2018, fournira une analyse et des recommandations adaptées au contexte canadien.

Dans le budget de 2018, le Canada établit une nouvelle norme de budgétisation sensible aux sexes en tant que pilier fondamental de l'établissement du budget – en inscrivant dans la loi des normes plus élevées et en réalisant des investissements importants pour une plus grande égalité entre les sexes, soutenue par des objectifs clairs et des faits solidement établis. Le gouvernement demandera au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre d'examiner la possibilité d'exiger que chaque fois qu'une ou un ministre des Finances dépose un budget à la Chambre des communes, une ACS+ des documents budgétaires soit déposée en même temps.

Le Budget 2018 a aussi annoncé que le gouvernement déposera un nouveau projet de loi sur l'ACS+ afin d'enchâsser la budgétisation sensible aux sexes dans les processus de gestion financière et budgétaire du gouvernement fédéral, d'élargir la portée de l'ACS+ pour examiner les dépenses fiscales, les transferts fédéraux et la base des dépenses, y compris le budget des dépenses.

Obligations liées à l'ACS+

Le rapport du vérificateur général de l'automne 2015¹ et les rapports de juin 2016 du Comité permanent de la condition féminine² et du Comité permanent des comptes publics³ ont tous

¹ Vérificateur général du Canada, 2 février 2016. *Rapport de l'automne 2015 : La mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes*

souligné la nécessité de rendre l'ACS+ obligatoire. Ainsi, le Plan d'action sur l'ACS+ 2016-2020 du gouvernement comprend plusieurs mesures visant à rendre l'ACS+ obligatoire avant qu'une proposition soit envoyée au Cabinet ou au Conseil du Trésor. Le premier ministre a clairement indiqué dans ma lettre de mandat que l'ACS+ doit être appliquée aux propositions présentées au Cabinet par l'ensemble des ministères du gouvernement. À l'été 2016, le BCP et le SCT ont apporté des changements rendant obligatoire l'ACS+ dans l'élaboration des mémoires au Cabinet (MC) et des présentations au Conseil du Trésor (présentations au CT) :

- Le BCP a introduit un nouveau gabarit de MC qui exige que tous les MC comportant de nouvelles propositions de politiques ou de programmes comprennent une annexe faisant état des constatations de l'ACS+ et d'autres évaluations obligatoires. Le BCP a souligné dans ses lignes directrices sur les MC l'importance de l'ACS+. De plus, il a élaboré un outil de diligence raisonnable et d'analyse fondée sur des données probantes, qui comprend une section sur l'ACS+ et qui est également un élément obligatoire de l'élaboration d'un MC. Les ministères se servent de l'outil pour s'assurer que les évaluations, comme l'ACS+, ont été effectuées et pour sensibiliser à diverses considérations démographiques.
- Le SCT a publié de nouvelles versions de lignes directrices et de gabarits qui rendent obligatoire dans une présentation au SCT la présence d'indications selon lesquelles l'ACS+ a été prise en considération.

L'inclusion obligatoire de l'ACS+ dans les MC et les présentations au CT a eu une incidence sur l'application de l'ACS+ dans ces documents du Cabinet. Sur l'ensemble des répondantes et des répondants à l'enquête sur la mise en œuvre de l'ACS+ (enquête réalisée chaque année par CFC auprès des sous-ministres du gouvernement fédéral pour connaître l'état de la mise en œuvre de l'ACS+), 97 % ont indiqué que l'ACS+ était souvent ou toujours appliquée aux MC et 91 % ont indiqué que l'ACS+ était souvent ou toujours appliquée aux présentations au CT⁴.

Bien que des progrès considérables ont été réalisés dans l'intégration de l'ACS+ dans les documents du Cabinet, on s'emploie à rendre obligatoire l'ACS+ dans l'analyse et l'élaboration des règlements. Au courant de l'année 2018, une nouvelle directive du Cabinet sur les règlements obligera les ministères et organismes à réaliser une ACS+ dans le cadre d'une analyse d'impact de la réglementation. Le SCT élabore à l'heure actuelle l'orientation de cette directive en consultation avec CFC.

² Comité permanent de la condition féminine, 15 juin 2016. *La mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus au sein du gouvernement du Canada.*

³ Comité permanent des comptes publics, 13 juin 2016. *Rapport 1, La mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes, des Rapports de l'automne 2015 du vérificateur général du Canada.*

⁴ Dans le cadre du Plan d'action sur l'ACS+ 2016-2020, CFC effectue chaque année une enquête sur l'état de la mise en œuvre de l'ACS+ auprès des sous-ministres du gouvernement fédéral dont les ministères et organismes ont été présents au Comité consultatif sur la gestion de la fonction publique. La première enquête portait sur la mise en œuvre de l'ACS+ dans 30 ministères et organismes fédéraux alors que la deuxième, menée au printemps et à l'été 2017, portait sur l'état de la mise en œuvre de l'ACS+ dans 49 ministères et organismes.

En plus de l'inclusion de l'ACS+ dans les propositions envoyées au Cabinet, le rapport du Comité permanent de la condition féminine de juin 2016 recommandait que l'ACS+ soit appliquée aux rapports ministériels sur le rendement et aux plans et priorités ministériels. Pour veiller à ce que l'ACS+ soit appliquée à ces mécanismes de responsabilisation, le gouvernement a fourni des directives aux ministères et organismes sur les endroits et la façon d'intégrer l'ACS+ dans leurs cadres ministériels des résultats, leurs rapports sur les résultats et les plans ministériels ainsi que dans les évaluations.

Des travaux sont également en cours pour intégrer l'ACS+ dans la façon dont le gouvernement consulte les Canadiennes et les Canadiens ainsi que les parties prenantes sur les répercussions possibles de ses politiques. Des lignes directrices ont été élaborées à l'intention des ministères et organismes pour veiller à ce que les consultations tiennent compte des expériences de divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre, afin que les résultats des politiques, des programmes et des initiatives répondent aux besoins de toute la population canadienne.

Autres options pour renforcer l'ACS+

Dans son rapport de juin 2016, FEWO a formulé des recommandations visant à renforcer le travail de Condition féminine Canada sur l'égalité des sexes et à introduire des mesures obligatoires pour l'ACS+. Plus précisément, le Comité a recommandé que, d'ici juin 2017, une loi soit présentée pour :

- créer le Bureau du commissaire à l'égalité des sexes;
- énoncer les obligations des ministères et organismes fédéraux à l'égard de la mise en œuvre de l'ACS+;
- veiller à ce que l'ACS+ soit appliquée à toutes les propositions avant qu'elles soient soumises à la décision du Cabinet;
- rendre l'ACS+ obligatoire dans les présentations du BCP, du SCT et de Finances Canada;
- donner instruction au BCP et au SCT de retourner les politiques et les programmes qui ne démontrent pas l'application de l'ACS+.

J'ai répondu aux questions concernant ces recommandations et j'ai indiqué pourquoi elles n'ont pas encore été mises en œuvre lors de ma comparution devant FEWO le 30 novembre 2017. En ce qui concerne la proposition de créer un Bureau du commissaire à l'égalité des sexes, j'ai indiqué qu'une des premières mesures que le gouvernement a prises a été d'affecter une ministre à temps plein à la question de la condition féminine, afin qu'une personne soit présente à la table des ministres et dans les coulisses pour défendre les questions liées à l'égalité des sexes. Afin de pérenniser la capacité du Canada d'appliquer l'ACS+, le gouvernement fera de Condition féminine Canada un ministère officiel du gouvernement du Canada en présentant une loi ministérielle qui renforce et officialise les rôles importants de Condition féminine Canada et de sa ministre. Cela, conjugué à l'engagement du gouvernement à l'égard de la budgétisation

axée sur l'égalité entre les sexes, constitue un progrès important dans le traitement de ces recommandations.

Formation et outils liés à l'ACS+

Le renforcement de l'ACS+ ne vise pas seulement à ce que celle-ci soit réalisée; il vise à ce qu'elle reflète une analyse approfondie de grande qualité. Pour ce faire, il faut s'assurer que les analystes ont la formation et les outils dont ils ont besoin pour bien mener les ACS+, et favoriser une culture pangouvernementale qui incite à l'application systématique de l'ACS+ à tout ce que nous faisons.

De plus en plus de fonctionnaires, de parlementaires et de membres de leur personnel suivent une formation sur l'ACS+. En fait, le cybercours d'introduction à l'ACS+ offert par CFC a marqué un jalon en janvier 2018 : plus de 100 000 personnes ont suivi cette formation. CFC s'est associé au Centre d'apprentissage interculturel (CAI) d'Affaires mondiales Canada et à l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) pour offrir des séances de formation et de sensibilisation à l'ACS+. Plusieurs initiatives ont été entreprises dans le cadre de ce partenariat.

- En vertu d'un protocole d'entente avec CFC, depuis juin 2017, le CAI offre une formation spécialisée en ACS+ à divers ministères et organismes fédéraux ainsi qu'aux parlementaires et à leur personnel. Le CAI offre également une formation approfondie en ACS+ aux responsables de la coordination pour l'égalité des sexes des ministères ou aux spécialistes de l'ACS+.
- Le CAI et CFC ont élaboré une formation sur l'ACS+ pour les ministères qui participeront aux travaux à venir en ce qui concerne le rôle actuel de président du G7 du Canada.
- CFC collabore avec l'EFPC à l'évaluation des besoins et à la formation spécialisée ciblant les collectivités fonctionnelles, par des activités d'apprentissage (p. ex., élaboration de politiques, atelier sur le leadership) et des événements (p. ex., discussion informelle à l'aide d'exemples concrets et d'études de cas).

Compte tenu du fait que l'ACS+ est obligatoire dans les MC, les présentations au CT et les présentations budgétaires, il est essentiel que les analystes des organismes centraux qui examinent les propositions soient outillés pour appliquer l'ACS+. Les mesures suivantes ont été prises pour veiller à ce que les analystes responsables de la fonction d'examen critique dans les organismes centraux puissent suivre une formation en ACS+ :

- La formation en ACS+ est obligatoire pour l'ensemble des analystes du BCP responsables de fournir des conseils sur les propositions de politiques, de programmes et de lois, ainsi que pour les cadres de direction.
- La formation en ACS+ est fortement appuyée au SCT. Deux séances de formation internes à l'intention des analystes des politiques, des programmes et de la réglementation ont été offertes à l'automne 2017, et quatre autres séances de formation sont prévues de février à juin 2018.

- Finances Canada a rendu obligatoire le cybercours Introduction à l'ACS+ de CFC pour les analystes responsables de mener des ACS+ ou de la fonction d'examen critique, ainsi que pour les cadres de direction. Finances Canada a également collaboré avec CFC et l'École de la fonction publique du Canada à la formation et aux activités liés à l'ACS+, et a élaboré des outils supplémentaires et un plan d'apprentissage en ACS+ en consultation avec CFC.

Pour s'assurer que les analystes disposent également de ce dont elles et ils ont besoin pour mener efficacement une ACS+, l'ensemble des outils et des ressources sur l'ACS+ de CFC continue d'être mis à jour et élargi.

- CFC élabore une série de microleçons vidéo visant à démystifier l'ACS+. Intégrées au cybercours, ces vidéos sont également disponibles sur le canal YouTube de CFC et sur le « wiki » de GCpédia consacré à l'ACS+ en tant qu'outils d'apprentissage autonomes. Les trois premières microleçons vidéo portent sur les aspects fondamentaux de l'ACS+, comme l'intersectionnalité et l'« ACS+ étape par étape ». Les trois vidéos suivantes, qui mettent l'accent sur l'impact, indiquent où et comment l'on a appliqué l'ACS+ à diverses initiatives du gouvernement fédéral. Les trois premières vidéos de cette nouvelle série sont achevées; d'autres sont prévues. Toutes seront ultimement intégrées au cybercours. Les résumés des trois études de cas actuelles sont présentés à l'annexe A.
- La plateforme des OutilsGC sert à faciliter l'échange d'information entre les communautés fonctionnelles de fonctionnaires. Par exemple, le site de l'ACS+ sur GCpédia, qui fournit de l'information et des conseils aux fonctionnaires du gouvernement du Canada, a été actualisé de façon à y inclure une interface plus conviviale et une page de ressources pour faciliter la préparation du budget de 2018.

Accès aux données ventilées selon le sexe

Afin de mener une ACS+ robuste, il est essentiel d'accéder aux données ventilées selon le sexe et aux facteurs identitaires croisés. Cela comprend non seulement des données sur les hommes et les femmes, mais aussi des données sur les personnes à diverses identités sexuelles. Cependant, l'accès limité à des données de qualité peut poser problème. Dans le budget de 2018, on a fait remarquer que la qualité et l'application de l'ACS+ dans l'élaboration des propositions budgétaires variaient et que, dans certains cas, le manque de données entravait l'analyse. Les répondantes et répondants à l'enquête ont également indiqué que l'accès aux données ventilées selon le sexe constituait un obstacle.

Le gouvernement reconnaît qu'il s'agit d'un obstacle majeur et a consenti des efforts pour améliorer l'accès et accroître la quantité de données disponibles. Dans le budget de 2018, on propose d'investir 6,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour permettre à Statistique Canada d'établir un nouveau Centre des statistiques sur le sexe, la diversité et l'inclusion, qui servira de centre de données sur l'ACS+ à l'appui de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions futures fondées sur des données probantes, et qui s'emploiera à combler les lacunes au chapitre de la disponibilité des données ventilées selon le sexe, la race et d'autres facteurs croisés. Dans le cadre de l'engagement du gouvernement de combler les

lacunes au chapitre des données liées au sexe et à la diversité, on propose également dans le budget de 2018 d'accorder 1,5 million de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 0,2 million de dollars par année par la suite, au ministère des Finances, qui travaillera avec Statistique Canada et CFC à l'élaboration d'un ensemble plus vaste d'indicateurs et de statistiques afin de mesurer et de suivre les progrès du Canada vers l'atteinte des objectifs communs de croissance et d'égalité entre les sexes.

Statistique Canada a déployé des efforts pour veiller à ce que ses données soient plus accessibles aux analystes qui mènent des ACS+ en simplifiant son site Web en 2018-2019. Statistique Canada travaille également à la création d'un « portail sur l'égalité entre les sexes » pour son site Web, lequel facilitera et accélérera l'accès aux données et aux publications pertinentes sur l'ACS+. Statistique Canada collabore de surcroît avec d'autres ministères pour examiner la façon de mettre ses données à la disposition d'un plus grand nombre de personnes aux fins de l'ACS+ par l'intermédiaire des OutilsGC.

Le gouvernement s'emploie à améliorer l'accès aux données ventilées selon le sexe en appuyant la recherche qui produira des données dans les secteurs prioritaires. Les initiatives liées à ce travail comprennent les suivantes :

- La création de la première enquête exhaustive sur la violence fondée sur le sexe au Canada. Le Canada suit l'exemple d'autres pays qui ont élaboré des enquêtes nationales autonomes semblables, comme l'Australie, les États-Unis et les pays de l'Union européenne.
- Une nouvelle enquête, élaborée par CFC et Statistique Canada, a été conçue pour recueillir de l'information sur la victimisation sexuelle chez les étudiantes et les étudiants inscrits dans des établissements postsecondaires au Canada. La nouvelle enquête portera sur les cas d'inconduite sexuelle et de harcèlement; sur ceux d'agression sexuelle; sur l'expérience comme témoin d'inconduite sexuelle, de harcèlement et d'agression sexuelle; sur les impressions des répondantes et répondants quant au climat qui règne sur le campus; et sur le sentiment lié à la sécurité personnelle sur le campus. On prévoit mener la nouvelle enquête sur le terrain en 2019; les résultats seront publiés en 2020.
- La publication des derniers chapitres de la 7^e édition de *Femmes au Canada: Un rapport statistique fondé sur le sexe en 2018-2019*: «Bien-être économique des femmes» et «Emploi du temps: charge de travail totale, travail non rémunéré et loisirs."
- De nouveaux travaux de recherche, commandés par CFC et effectués par Statistique Canada, pour appuyer chacun des piliers stratégiques de CFC⁵. Parmi les sujets abordés dans une perspective intersectorielle, on retrouve la participation au marché du travail et les gains, la conciliation travail-famille, les transferts gouvernementaux et à faible revenu, le cyberharcèlement, la victimisation avec violence et les blessures intentionnelles. Une étude

⁵ Les cinq piliers stratégiques sont les suivants : la violence fondée sur le sexe; l'accès des femmes à des postes de responsabilité et la participation des femmes à la vie démocratique; la sécurité et la prospérité économiques des femmes; et l'ACS+.

de faisabilité est également en cours pour faire le point sur les données disponibles sur la représentation des femmes à des postes de direction, afin d'identifier les lacunes dans nos connaissances et de suggérer des moyens de les résoudre. La recherche sur tous les piliers se terminera par une série d'articles et d'infographies qui seront accessibles au public.

- De plus, CFC travaille en étroite collaboration avec Statistique Canada afin d'examiner la disponibilité et la visibilité des statistiques sur l'égalité entre les sexes dans un large éventail de domaines stratégiques, et d'apporter des améliorations à cet égard. Ce travail consiste à déterminer, en collaboration avec d'autres ministères et des parties prenantes provinciales et territoriales, les indicateurs clés de l'égalité des sexes au Canada qui sont essentiels pour comprendre la situation de divers groupes de personnes au pays. Un élément important de ce travail consiste à évaluer la représentation de sous-populations (c.-à-d. les regroupements selon l'âge, la région, le handicap, le statut d'immigrant, l'appartenance à une minorité visible, la communauté allosexuelle, le revenu, le groupe autochtone et d'autres) afin de permettre une meilleure ACS+.

Réseaux et soutien

CFC, en tant que centre d'expertise sur l'ACS+, joue un rôle déterminant et veille à ce qu'on appuie les efforts des ministères et organismes visant à mettre pleinement en œuvre l'ACS+.

L'organisme continue de travailler avec des comités interministériels de l'ACS+ représentant 50 ministères et organismes fédéraux répartis en trois groupes sectoriels, dans le cadre de réunions trimestrielles, afin de mettre en commun l'expertise et les pratiques exemplaires des ministères et de permettre de soulever des préoccupations au sujet d'obstacles particuliers à la mise en œuvre de l'ACS+. De récentes réunions ont porté sur la détermination de besoins en matière d'évaluation des apprentissages et l'élaboration d'outils pour évaluer la qualité de l'ACS+.

Au cours des réunions de la communauté fonctionnelle des affaires du Cabinet organisées par le BCP, CFC a mobilisé l'attention de cette communauté à la question de l'ACS+ en présentant un exposé sur son application efficace, en offrant des services d'aide aux ministères qui ont besoin de conseils précis sur les défis liés à la réalisation d'un ACS+ et en collaborant avec le BCP afin d'ajuster les guides fournis à cette communauté sur la façon de compléter un GBA+.

Outre son travail avec les comités interministériels et la communauté des fonctionnelle des affaires du Cabinet, CFC fournit un soutien direct aux ministères et organismes. Ce soutien peut comprendre notamment des demandes de renseignements sur les outils de formation en ACS+, l'élaboration d'un plan d'action sur l'ACS+, ou des conseils sur l'application de l'ACS+. Dans certains cas, CFC a formulé des commentaires sur des initiatives stratégiques possibles relatives à la réforme de la justice pénale, au commerce international, à l'innovation et aux compétences, aux analyses environnementales et au logement. Depuis avril 2016, l'organisme a répondu à environ 150 demandes de ce type, particulièrement en ce qui a trait à l'application de l'ACS+ à la planification et à la production de rapports.

Afin de mieux faire connaître l'ACS+, CFC appuie des activités menées dans l'ensemble du gouvernement du Canada dans le cadre de la Semaine annuelle de sensibilisation à l'ACS+. Le thème proposé pour la Semaine de sensibilisation à l'ACS+ 2018 visera à présenter les répercussions de l'ACS+ sur la vie de la population canadienne par la tenue d'un grand nombre d'activités et d'événements prévus dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Cette semaine permettra de mieux comprendre l'ACS+ en fournissant des exemples concrets de l'incidence de l'ACS+ sur les politiques, les programmes et les lois, y compris les ressources humaines, les communications et l'approvisionnement.

CFC travaille également avec le milieu universitaire pour sensibiliser les étudiantes et étudiants inscrits à des programmes de politique publique et d'administration publique qui souhaitent travailler au sein d'organismes gouvernementaux.

Définitions et intersectionnalité

Dans son rapport de juin 2016, le Comité permanent de la condition féminine a recommandé que le gouvernement élabore et présente une définition claire et uniforme des termes « genre » et « sexe » que peuvent utiliser les ministères et organismes fédéraux dans l'application de l'ACS+. Il a également recommandé que le gouvernement encourage la mise en œuvre d'un cadre d'ACS+ axé sur l'« intersectionnalité », selon lequel de multiples facteurs se recoupent pour créer notre identité.

CFC continue de promouvoir une perspective fondée sur le sexe et la diversité par l'entremise du concept d'« intersectionnalité ». L'« intersectionnalité » examine et tente d'expliquer les différences dans les résultats des initiatives fédérales touchant les divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités sexuelles en fonction du genre, du sexe, de l'âge, de l'ethnicité, du handicap, du statut d'immigrant et d'autres facteurs qui, d'après les données, sont susceptibles d'influencer l'accès d'une personne aux politiques, programmes et lois du gouvernement fédéral de même que sa capacité à en tirer parti. L'ACS+ est, par sa nature, une analyse intersectionnelle qui garantit que tous les aspects de la diversité sont pris en compte au moment d'analyser une initiative et aligne les initiatives sur l'engagement du gouvernement à l'égard de l'inclusivité.

Au cours des dernières années, on a constaté une meilleure connaissance des enjeux qui remettent en cause les définitions traditionnelles du « genre », ce qui aura une incidence sur l'approche du gouvernement à l'égard de l'ACS+, y compris la collecte de données ventilées selon le sexe. Par exemple, par suite de la présentation du projet de loi C-16, qui intègre l'identité et l'expression sexuelles dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, les membres des communautés transgenres, non binaires et bispirituelles demandent au gouvernement d'améliorer la collecte de données à l'échelle fédérale afin de mieux refléter leur identité sexuelle et d'accroître les données disponibles sur les personnes de diverses identités sexuelles au Canada, tout en tenant compte de la vie privée des personnes. CFC ainsi que le Secrétariat LGBTQ2, c'est-à-dire le secrétariat destiné aux personnes allosexuelles, continuent de travailler avec le SCT et le ministère de la Justice pour veiller à l'élaboration d'approches

claires et uniformes en matière de collecte et d'utilisation des données dans l'ensemble du gouvernement.

Les indicateurs de genre font partie intégrante de la mesure des progrès vers l'égalité des sexes et de la démonstration de l'incidence des politiques, des programmes et d'autres initiatives. Pour cette raison, Statistique Canada s'emploie à promouvoir la collecte continue de marqueurs de sexe ou de genre dans le cadre des données administratives. Statistique Canada, en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les fournisseurs de services, met également à l'essai différentes approches de collecte de renseignements sur le sexe.

Améliorer la surveillance et la responsabilisation pour l'ACS+

CFC, le BCP et le SCT continuent de surveiller et d'évaluer la mise en œuvre du Plan d'action sur l'ACS+, et les sous-ministres se réunissent périodiquement pour veiller à son avancement.

Dans le cadre d'un effort visant à surveiller la qualité de l'analyse, le BCP et le SCT ont mis en œuvre des processus d'examen pour les MC et les présentations au CT. Bien qu'un examen initial du contenu de l'ACS+ dans les outils « Diligence raisonnable » ait permis de relever des points à améliorer, l'examen a révélé qu'en général l'ACS+ renfermait des facteurs d'identité autres que le sexe et a indiqué les sources consultées pour l'analyse.

Le rapport du Comité permanent de la condition féminine comprenait des recommandations pour s'assurer que les hauts fonctionnaires participent à la mise en œuvre de l'ACS+. Les résultats de l'enquête indiquent que la haute direction appuie activement l'ACS+ dans la grande majorité des ministères et organismes interrogés. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'ACS+ est appuyée aux plus hauts niveaux de la fonction publique. En mars 2017, CFC a dirigé la discussion du Comité consultatif sur la gestion de la fonction publique (CCGFP) portant sur l'état de la mise en œuvre pangouvernementale de l'ACS+ et ses répercussions sur les initiatives en matière de lois, de politiques et de programmes, et se réunira régulièrement avec le CCGFP pour faire le point sur le Plan d'action sur l'ACS+ 2016-2020.

Depuis 2016, CFC mène une enquête auprès des sous-ministres fédéraux afin d'évaluer l'état de la mise en œuvre de l'ACS+ dans leurs ministères et organismes. En 2017, 49 ministères et organismes ont été interrogés, et les résultats de l'enquête montrent que des progrès ont été réalisés dans plusieurs aspects de la mise en œuvre de l'ACS+ :

- La capacité de l'ACS+, en ce qui concerne des éléments clés comme les championnes et champions de l'ACS+, les outils et les ressources, ainsi que le personnel affecté au soutien de l'ACS+, a augmenté.
- Plus de 80 % des répondants ont indiqué que la formation en ACS+ est obligatoire ou recommandée pour les analystes des politiques, et près des trois quarts des répondantes et répondants ont indiqué que le cours Introduction à l'ACS de CFC est utilisé.

- L'ACS+ est bien intégrée dans les MC et les présentations au CT, ainsi que dans la plupart des phases du cycle d'élaboration des politiques.

Afin que le public soit informé des progrès du gouvernement dans la mise en œuvre de l'ACS+, les résultats de l'enquête ont été publiés sur le site Web de CFC. De plus, les énoncés relatifs aux sexes dans les budgets de 2017 et de 2018 fournissent des résumés de la façon dont l'ACS+ a été appliquée aux mesures incluses dans les deux budgets fédéraux. Pour la suite des choses, le gouvernement s'engage à publier l'ACS+ de tous les éléments du budget, à compter du budget de 2019.

En ce qui concerne les résultats à long terme de l'application de l'ACS+, CFC a travaillé avec Finances et Affaires mondiales Canada à l'élaboration du Cadre des résultats relatifs aux sexes, qui présente les objectifs du Canada en matière d'égalité des sexes, au pays et à l'étranger. Le cadre, qui a été annoncé dans le budget de 2018, comprend six piliers :

- Éducation et perfectionnement des compétences
- Participation à l'économie et prospérité
- Leadership et participation à la démocratie
- Violence fondée sur le sexe et accès à la justice
- Réduction de la pauvreté, santé et bien-être
- L'égalité des sexes dans le monde

Le gouvernement a annoncé que le budget de 2018 et les budgets futurs de ce gouvernement seront guidés par ce cadre, qui présentera des indicateurs significatifs pour chaque pilier afin de suivre les progrès. Le budget de 2018 propose d'accorder 5 millions de dollars par année à CFC pour la réalisation de recherches et la collecte de données à l'appui du Cadre des résultats relatifs aux sexes.

Mobilisation et collaboration élargies

Depuis 2016, des ressources ont été affectées au renforcement de la capacité de CFC à remplir son mandat relatif à l'ACS+. Grâce à ces ressources, CFC a amélioré la prestation des outils et de la formation liés à l'ACS+, a renforcé son engagement et son soutien à l'égard d'autres ministères et organismes, et a recueilli de l'information et produit des rapports sur la mise en œuvre pangouvernementale de l'ACS+.

Dans le cadre de l'engagement continu du gouvernement avec les provinces et les territoires pour l'échange de pratiques exemplaires sur la mise en œuvre de l'ACS+, CFC a amorcé des discussions sur la mise en commun des ressources et des outils de CFC avec les responsables de la condition féminine des provinces et des territoires.

Cette année, CFC tiendra une table ronde nationale sur l'ACS+, où la population canadienne sera invitée à discuter des avantages de l'égalité entre les sexes et à diriger une conversation nationale sur l'égalité entre les sexes avec la jeunesse canadienne. Le budget de 2018 propose d'accorder 1,3 million de dollars en 2018-2019 pour appuyer la table ronde, et un financement supplémentaire pouvant atteindre 7,2 millions de dollars sur cinq ans pour mener une conversation nationale sur l'égalité des sexes avec la jeunesse canadienne. Ces conversations nationales donneront l'occasion de consulter la population canadienne sur les moyens de renforcer l'ACS+ et éclaireront les travaux sur l'amélioration du Plan d'action de mise en œuvre de l'ACS+ 2016-2020. En plus des investissements dans ces initiatives de mobilisation, le gouvernement a également annoncé, dans son budget de 2018, une stratégie axée sur les hommes et les garçons, pour laquelle il versera 1,8 million de dollars sur deux ans à CFC afin d'élaborer une stratégie de mobilisation qui favorise l'égalité et met à l'essai des approches novatrices et ciblées pour lutter contre les inégalités.

À l'échelle internationale, d'importants événements sont prévus pour 2018 qui donneront l'occasion de discuter avec des partenaires internationaux de l'intégration des considérations de genre et de l'ACS+ dans le but d'améliorer les pratiques de mise en œuvre du gouvernement :

- À l'occasion de la 62e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, le Canada cherchera à réaliser ses priorités en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Les séances comprendront un événement parallèle sur le potentiel de l'ACS+ à faire progresser l'égalité entre les sexes.
- Le Canada assurera la présidence du G7 cette année. L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles constituent une priorité thématique clé qui est au cœur de la présidence canadienne du G7. Le Canada s'est engagé à intégrer l'égalité entre les sexes et à appliquer l'ACS+ dans tous les domaines de travail du G7 afin que la présidence du Canada produise des résultats solides et concrets qui améliorent la vie de divers groupes de femmes et de filles dans les pays du G7 et à l'échelle internationale.
- Le 13 juin 2017, le premier ministre Trudeau a annoncé que le Canada sera l'hôte de la cinquième conférence triennale Women Deliver à Vancouver, en Colombie-Britannique, du 3 au 6 juin 2019. La conférence Women Deliver de 2019 et les activités connexes seront l'occasion de souligner l'engagement du Canada à appliquer l'ACS+ et à promouvoir l'égalité entre les sexes dans l'ensemble du pays, ainsi que de sensibiliser la population canadienne et de la mobiliser.

Conclusion

L'ACS+ a une incidence positive sur les programmes et les politiques du gouvernement, et les ministères et organismes fédéraux ont mis en évidence certaines études de cas pour illustrer les domaines où l'ACS a été appliquée à leur travail (annexe A). Les premières études de cas sont loin de constituer une liste exhaustive des initiatives touchées par l'ACS+, mais elles montrent les différents domaines où l'ACS est appliquée et l'incidence positive et concrète qui en résulte.

Grâce aux mesures décrites dans le présent rapport final au Comité, le gouvernement continue de démontrer son engagement ferme à promouvoir l'ACS+ comme un outil essentiel à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions. Je me réjouis à l'idée de continuer à faire participer le Comité à la promotion de l'ACS+ au cours de la prochaine année et de faire le point sur les répercussions de l'ACS+ et de sa mise en œuvre.

Les rapports du Comité et du Comité permanent de la condition féminine ont contribué à orienter les mesures que le gouvernement devait prendre. Nous continuerons d'évaluer l'incidence de ces nouvelles mesures afin de déterminer les meilleures approches pour améliorer la mise en œuvre de l'ACS+ et de produire des rapports périodiquement, ce qui éclairera notre évaluation quinquennale prévue, qui sera publiée en 2020.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

L'honorable Maryam Monsef, C.P., députée

Annexe A

Les résumés ci-dessous décrivent des études de cas qui montrent « l'ACS+ en action », où l'ACS a été appliquée à des initiatives fédérales et a une incidence. Chacune des études de cas suivantes est présentée dans une microleçon vidéo, qui peut être consultée sur le site Web de CFC.

- L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a appliqué l'ACS+ aux bornes d'inspection primaire, qui ont été créées pour améliorer les services frontaliers pour les voyageurs internationaux dans les aéroports les plus achalandés du Canada. Tout au long de la phase de planification, l'ACS+ a servi à éclairer la conception et l'exploitation du kiosque, de manière à ce qu'aucun groupe ne soit injustement désavantagé par la technologie. Même si l'ACS+ indiquait que la plupart des éléments du kiosque avaient une incidence minimale sur différents groupes, elle a constaté que l'authentification faciale pouvait avoir une incidence différente sur les gens selon leur sexe, leur âge, leur mobilité et leur origine ethnique. Par exemple, la technologie de reconnaissance faciale n'est pas efficace chez les enfants, mais son rendement s'améliore rapidement à mesure qu'une personne vieillit. L'ACS+ a servi à élaborer une stratégie d'atténuation, dans le cadre de laquelle les voyageurs dont les notes sont inférieures à une exigence donnée font l'objet d'une inspection en personne.
- Les recherches ont révélé que le sexe et l'âge sont des variables clés pour expliquer l'incidence, les symptômes et le rétablissement des lésions cérébrales traumatiques. Par exemple, après une commotion cérébrale, les femmes indiquent avoir plus de symptômes, un déclin cognitif plus important et un temps de réaction plus faible que les hommes. On observe la fréquence la plus élevée de commotions cérébrales à l'enfance et à l'adolescence, et les adolescentes subissent plus de commotions cérébrales, présentent des symptômes différents et plus graves et se rétablissent plus lentement que les adolescents. Les Instituts de recherche en santé du Canada demandent aux chercheuses et aux chercheurs qui font une demande de financement – y compris pour la recherche sur les commotions cérébrales – d'indiquer si et comment le sexe et le genre sont intégrés dans leur plan de recherche.
- L'ACS+ a été appliquée à des initiatives clés de l'approche du Canada en matière de changements climatiques, car les recherches montrent que les changements climatiques ont des répercussions différentes sur les gens selon de multiples facteurs croisés. Par exemple, dans le cadre du Plan de protection des océans du Canada, le gouvernement s'associe aux collectivités autochtones et côtières pour élaborer un système de sécurité maritime de calibre mondial qui répond aux besoins uniques du Canada. L'ACS+ contribue à faire en sorte que les groupes sous-représentés dans l'Arctique canadien, y compris divers groupes de femmes et d'Autochtones, jouent un rôle actif dans la conception et la prestation des services d'intervention d'urgence et de gestion des voies navigables. De plus, l'ACS+ a été appliquée à la Politique d'aide internationale féministe du Canada, en reconnaissance du fait que les femmes qui vivent dans la pauvreté subissent de façon disproportionnée les répercussions des changements climatiques.